



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2015

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE QUINZE, à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

**Membres présents** : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - BILLOIR Julien - THOMAS Louis - FACON Christian - RATEL Chantal - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - MOREAU Dominique - PASTEL Denis - JAMMES Sandrine.

**Absentes excusées** : CHIAPUSSO Aline - CRASEZ Angeline.

**Absents ayant donné procuration** : SIMON Christian à LETT Xavier - GINDRE Gabrielle à CHEVALLIER Sabine - PETINOT Laurence à BOTTE Géraldine.

**Conseillers en exercice** : 23      **Quorum** : 12      **Présents** : 18      **Pouvoirs** : 3      **Votants** : 21

Madame Sandrine JAMMES a été élue secrétaire

=====  
*Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Gaston MILETTO, Adjoint au Maire de 1983 à 1995.*  
=====

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer le point n°2 de l'ordre du jour initial relatif à la mise à disposition d'un bien communal à M. et Mme AUSSENAC.

En effet, Monsieur le Maire, dans le cadre de la délibération de délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire selon l'article L.2122-22 du CGCT en date du 16 avril 2014, est autorisé à louer des biens communaux.

Il propose également de rajouter l'affaire suivante :

- Vœu sur la desserte ferroviaire Chambéry-Modane

Avis favorable de l'assemblée communale.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2015**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 29 avril 2015.

### **1. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS COMMUNE DE MODANE / OFFICE DE TOURISME MODANE-VALFREJUS : AVENANT N°1**

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour (Mme SELTZER ne prenant pas part au vote), approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens actée en décembre dernier avec l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus qui consiste à modifier l'article 5 en supprimant la mise à disposition par la ville de Modane à l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus des équipements de la via ferrata du ruisseau du Grand Vallon et des sentiers raquettes qui sont en accès libre.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT, A LA REGION ET A L'ETAT POUR LES 2<sup>EME</sup> ET 3<sup>EME</sup> TRANCHE DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DU SAINT-ANTOINE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget prévisionnel correspondant aux tranches 2 et 3, relatif aux travaux de protection contre les crues torrentielles du Saint Antoine, pour un montant global de 1 452 468 € HT ainsi qu'il suit :

Maitrise d'œuvre et travaux tranche n°2 – réalisation d'une plage de dépôt en dérivation d'une capacité de 45 000 m3	851 681 € HT
Maitrise d'œuvre et travaux tranche n°3 – réalisation d'un mur en dérivation et des coursives d'amenée et de sortie	430 787 € HT
Acquisitions foncières et frais d'actes correspondant aux tranches 2 et 3	170 000 € HT

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du département, de la région et de l'Etat dans le cadre de cette affaire et à signer tous les documents afférents.

#### **4. FORET COMMUNALE : PROGRAMME DE MARTELAGES DE BOIS POUR L'ANNEE 2015**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes telles que proposées dans les tableaux ci-dessous pour l'année 2015 et l'ajournement du martelage.

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
	31		300	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Coupes prévues par technique câble		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coupes non réglées	7		200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	8		300	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	9		700	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Coupes prévues par technique câble		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Année de passage prévue à l'aménagement	Parcelles	Ajournement	Motifs
2015	14	ajournée	Place de dépôts encombrée par les travaux SFTRF «tunnel routier», desserte à rétablir, longueur de traîne = 5 km

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire communale et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

#### **5. VENTE DE BOIS AUX PARTICULIERS EN FORET COMMUNALE POUR L'ANNEE 2015**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'Office National des Forêts à réaliser les contrats de vente de bois aux particuliers pour l'année 2015.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire communale et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

#### **6. SOLLICITATION DE LA DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE POUR LA VILLE DE MODANE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de «Commune Touristique» pour la ville de Modane, suite au classement de l'Office de Tourisme en catégorie II et du fait que la Commune de Modane remplit les conditions de classement ci-dessous :

- présence d'un office de tourisme classé,
- organisation "en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif,
- capacité d'hébergement d'une population non-permanente répondant à un ratio minimal par rapport à la population permanente.

**7. CONVENTION « CARTE PASS ACTIVITES » A INTERVENIR AVEC LA REGIE D'EQUIPEMENTS TOURISTIQUES D'AUSOIS POUR L'ACCES AU MUSEOBAR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention « Carte Pass activités » à intervenir avec la Régie des Equipements Touristiques d'Aussois qui permettra aux titulaires de cette carte de bénéficier des tarifs préférentiels du Muséobar institués pour les détenteurs de pass touristiques et assimilés.  
Cette convention est conclue pour la durée de la saison d'été 2015, soit du 5 juillet au 28 août 2015.

**8. CONVENTION CARTE MULTILOISIRS ESTIVALE « VAL'FREE » AVEC L'OFFICE DE TOURISME MODANE-VALFREJUS POUR L'ACCES AU MUSEOBAR**

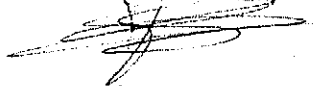
Le Conseil Municipal, par 20 voix pour (Mme SELTZER ne prenant pas part au vote), approuve la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus qui permettra ainsi aux titulaires de la carte multi loisirs « Val'Free » de Valfréjus de bénéficier des tarifs préférentiels du Muséobar institués pour les détenteurs de « pass » touristiques et assimilés.  
Cette convention est conclue pour la durée de la saison d'été 2015 soit, du 5 juillet au 29 août 2015.

**9. VŒU SUR LA DESSERTE FERROVIAIRE CHAMBERY-MODANE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que la demande du comité de ligne de la Maurienne de rétablir des horaires de dessertes en train avec une amplitude journalière moindre soit prise en compte en priorité au prochain plan de transport ferroviaire.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h16.

La Secrétaire de séance,



Sandrine JAMMES

A Modane, le 2 juin 2015



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN